

Nouvelles du conseil du 6 février 2023

Bureau de vote

Pour le scrutin cantonal du 12 mars prochain, le Conseil municipal a constitué le bureau de vote suivant : présidente, Agata Klepczuk ; secrétaire, Camelia Viglino ; membres, Timothé Staïesse, Céline Vallotton, Christophe Vila, Thoma Schranz ; remplaçant/es : Simon Valiquer, Stéphanie von Aesch, Laurent Vuille, Laurine Waeber.



Toutes les formes d'activité artistique sont concernées par le Mérite culturel 2023 de Sonceboz-Sombeval

Un Mérite culturel sera décerné, portant sur l'activité de 2021-2022

Cette année, la Municipalité va délivrer un Mérite culturel local, lequel sera décerné désormais chaque deux ans, en alternance avec un Mérite sportif. Ce prix 2023 sera attribué sur la base des activités et créations artistiques développées durant les années 2021 et 2022 par des habitant/es ou des personnes actives dans la commune.

Vous êtes concerné/e !

Vous pratiquez la peinture, la danse, l'écriture, la sculpture, la chanson, la musique en général, la photographie, le cinéma ou tout autre forme d'activité artistique ? Vous habitez à Sonceboz-Sombeval et/ou êtes actif/ve au sein d'une société ou d'un groupement établi dans la commune ? Si vous remplissez ces deux conditions, vous faites incontestablement partie des personnes à qui s'adresse cet appel à candidatures ! Aucune limitation n'est appliquée en ce qui concerne la discipline pratiquée, l'âge, la nationalité ou le sexe des candidat/es.

Les modalités

Les candidatures doivent parvenir à la Municipalité (Administration communale, rue des Prés 5, case postale 47, 2605 Sonceboz, secretariat@sonceboz.ch) par courriel, par pli postal ou par dépôt auprès de l'administration. Dernier délai de réception des dossiers : le vendredi 14 avril prochain. Chaque dossier doit contenir les coordonnées exactes du/de la candidat/e, ainsi qu'un descriptif de son activité, qu'il s'agisse par exemple de photographies, d'œuvres personnelles, de vidéos, d'écrits



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

originaux, etc. Le/la candidat/e justifiera par ailleurs, dans un texte personnel, sa conviction de mériter un prix.

Remise du prix en juin prochain

Il va de soi que l'on peut également déposer candidature pour une personne qui ne le fait pas elle-même, mais dont on estime qu'elle mériterait un soutien de la Municipalité. Les mêmes documents sont alors requis, sous forme d'exemples et de recommandations. Une fois échu le délai de remise des dossiers, la commission ad hoc étudiera les postulations et proposera une liste de candidat(e)s qui sera soumise au vote. La cérémonie officielle de remise du/des prix du Mérite culturel est fixée au samedi 17 juin 2023, lors de la fête du village de Sonceboz-Sombeval.

****Délai de candidature au Mérite culturel : le 14 avril 2023. Les autorités municipales recommandent chaleureusement à toutes et tous les artistes, amateurs ou professionnels, de faire acte de candidature.***